

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton	Numéro de permis 2008598	Date d'inspection Le 06 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie La Rivière		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 4 dossiers de 11.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 4 dossiers sur 11.

Pendant ma visite j'ai observé la causerie par la suite ils ont pris leur collation avant de se préparer pour aller faire une activité extérieure, activité du carnaval. Les enfants font des dessins sur la neige avec du colorant.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 février 2024

Date

original signé par
Marie-Paule Nowlan

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2024

Date